

Assurons
un monde
plus ouvert

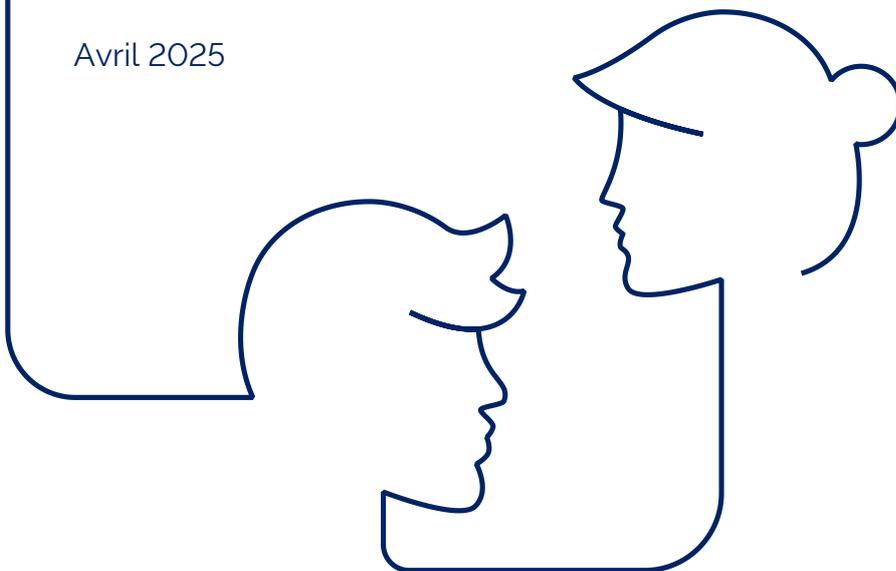


CNP Assurances

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial 2024

Conformément à la directive droit des actionnaires
et à l'article 29 de la loi énergie climat

Avril 2025



SOMMAIRE

I -	DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	3
1	Périmètre d'application	3
2	Analyse des résolutions	3
3	Transmission des ordres de vote	3
II -	BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
1	Répartition des résolutions soumises au vote	5
2	Répartition des votes exprimés par CNP Assurances	6
3	Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances	7
4	Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique	8
4.1	Approbation des comptes et quitus	8
4.2	Conventions réglementées	8
4.3	Commissaires aux comptes et auditeurs de durabilité	8
4.4	Affectation du résultat	8
4.5	Nomination ou renouvellement des administrateurs	8
4.6	Rémunération des dirigeants exécutifs	9
4.7	Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance	9
4.8	Indemnités de départ et indemnités de non concurrence	9
4.9	Retraite supplémentaire	9
4.10	Rémunération des administrateurs	10
4.11	Participation des salariés au capital	10
4.12	Opérations sur le capital	10
4.13	Modification des statuts	10
4.14	Résolutions à caractère environnemental	10
III -	BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS	12
1	Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers	13
2	Dialogues collaboratifs	16

I - DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

1 Périmètre d'application

Le présent compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial couvre CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution, MFPrévoyance et CNP Prévoyance.

Les droits de vote sont exercés aux assemblées générales de la totalité des entreprises françaises et européennes en portefeuille. Le périmètre des votes est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées. CNP Assurances s'assure que ses équipes bénéficient régulièrement de formations et d'échanges de place en matière de gouvernement d'entreprise.

2 Analyse des résolutions

CNP Assurances exerce ses droits de vote dans le respect des principes de sa politique de vote revue annuellement et approuvée par la direction générale.

CNP Assurances applique sa politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte dans certains cas des caractéristiques spécifiques de chaque entreprise (secteur d'activité, réglementations nationales, principaux risques ESG, taille, structure actionnariale, circonstances économiques et financières, etc.)

Il est de la responsabilité de CNP Assurances, en tant qu'actionnaire de long terme, de promouvoir les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes. CNP Assurances cherche donc à favoriser l'émergence de structures de gouvernance transparentes, responsables et équilibrées. À travers sa politique de vote et ses démarches d'engagement actionnarial, CNP Assurances s'engage auprès des entreprises dans le cadre d'une relation constructive et de long terme.

Lorsque CNP Assurances décide des votes en assemblée générale, elle tient compte :

- Des enjeux sociaux et de gouvernance des entreprises, notamment les cas de restructuration conduisant à une réduction significative des effectifs, les cas de conflits d'intérêts, de corruption ou de blanchiment d'argent
- Des enjeux environnementaux, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité. CNP Assurances évalue notamment les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises dont elle est actionnaire

L'exercice des droits de vote est exercé de manière indépendante par la direction de la durabilité.

La direction de la durabilité analyse les résolutions au regard de la politique de vote de CNP Assurances. Les analyses de l'agence de conseil en vote Proxinvest-Glass Lewis sont utilisées comme support technique pour faciliter l'étude des résolutions soumises au vote, mais ne remplacent en aucune manière la propre politique de vote de CNP Assurances.

Les propositions de vote élaborées par la direction de la durabilité sont soumises pour validation à la direction des investissements.

3 Transmission des ordres de vote

CNP Assurances exerce ses droits de votes par différents canaux :

- Par l'intermédiaire de la plateforme Proxyexchange d'ISS, qui assure la transmission des votes aux assemblées générales pour les entreprises
- Par correspondance en envoyant les bordereaux de vote au teneur de compte de CNP Assurances
- En participant directement à l'assemblée générale

II - BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le présent bilan couvre la campagne de vote de l'année 2024.

En 2024, CNP Assurances a voté lors de 84 assemblées générales de 82 entreprises implantées dans 11 pays. Ces entreprises représentent 100% des encours du portefeuille d'actions détenues en direct par CNP Assurances,

Plus précisément, CNP Assurances a participé en 2024 :

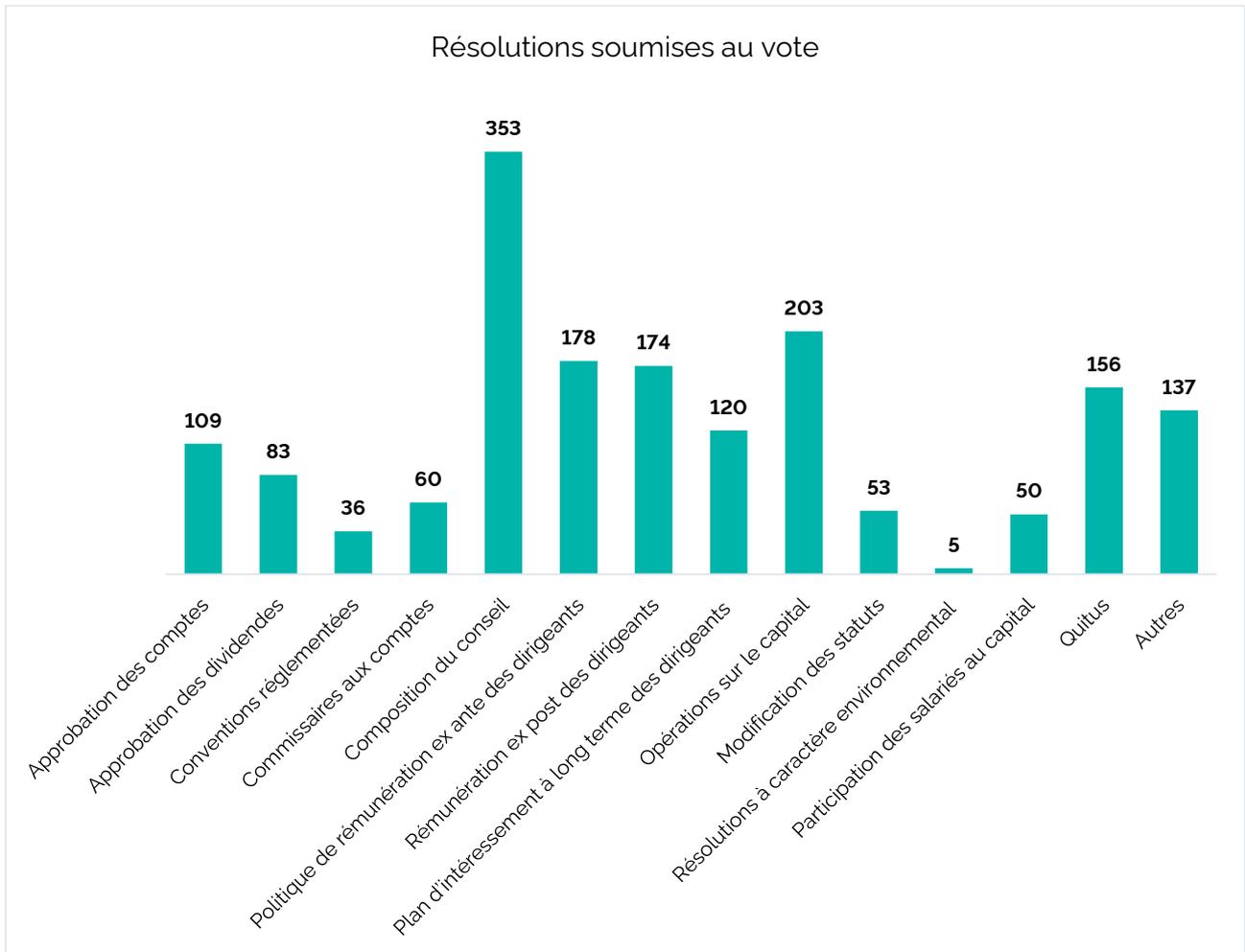
- À 41 assemblées générales de 41 entreprises françaises
- À 43 assemblées générales de 41 entreprises européennes hors de France

Couverture	Analyses
 11 pays	 1 717 résolutions
 82 entreprises	 84 assemblées générales

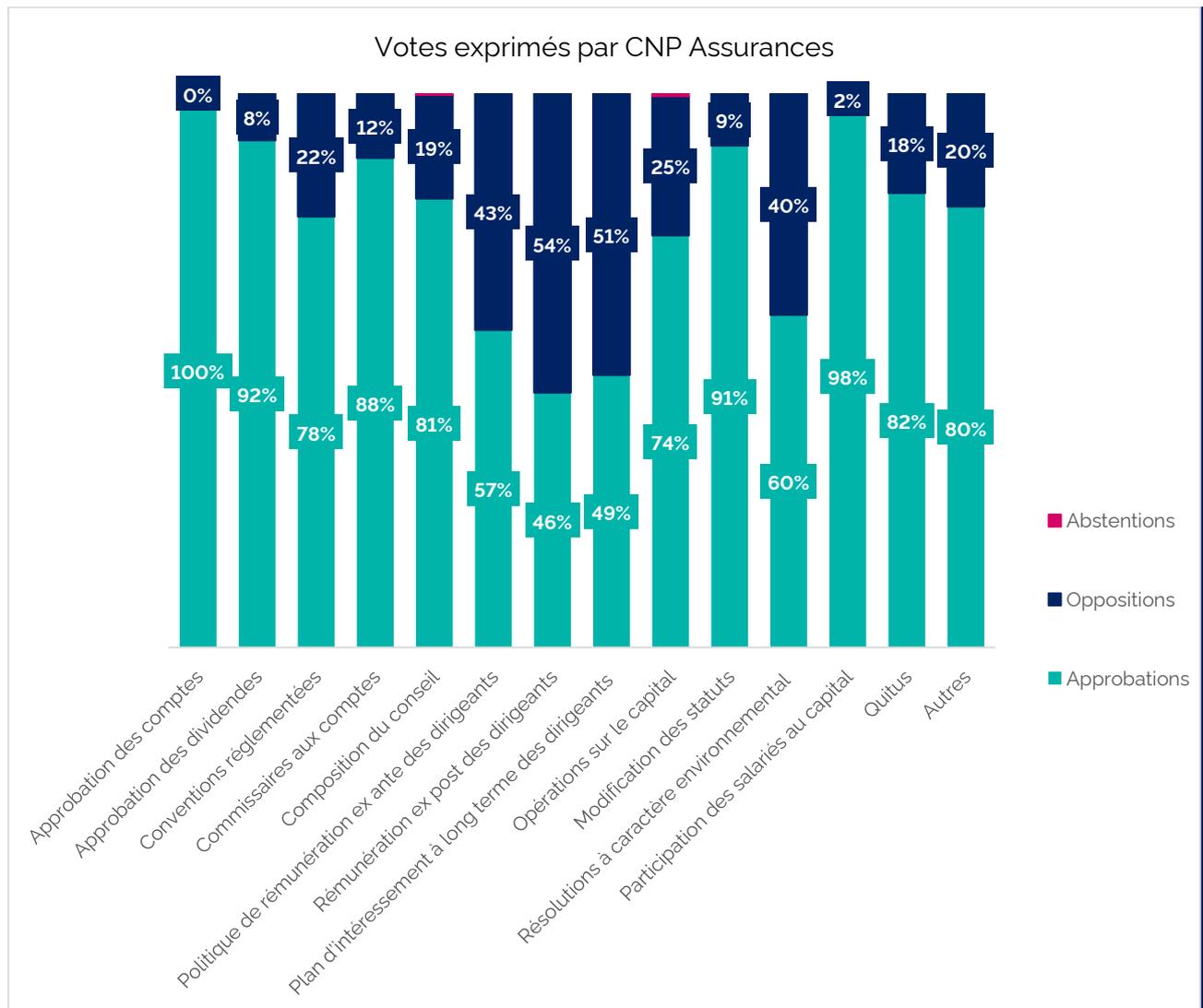
En 2024, CNP Assurances a analysé 1 717 résolutions :

- CNP Assurances a approuvé 1 281 résolutions, soit 74,6% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est opposée à 434 résolutions, soit 25,3% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est abstenue sur 2 résolutions, soit 0,1 % des résolutions proposées

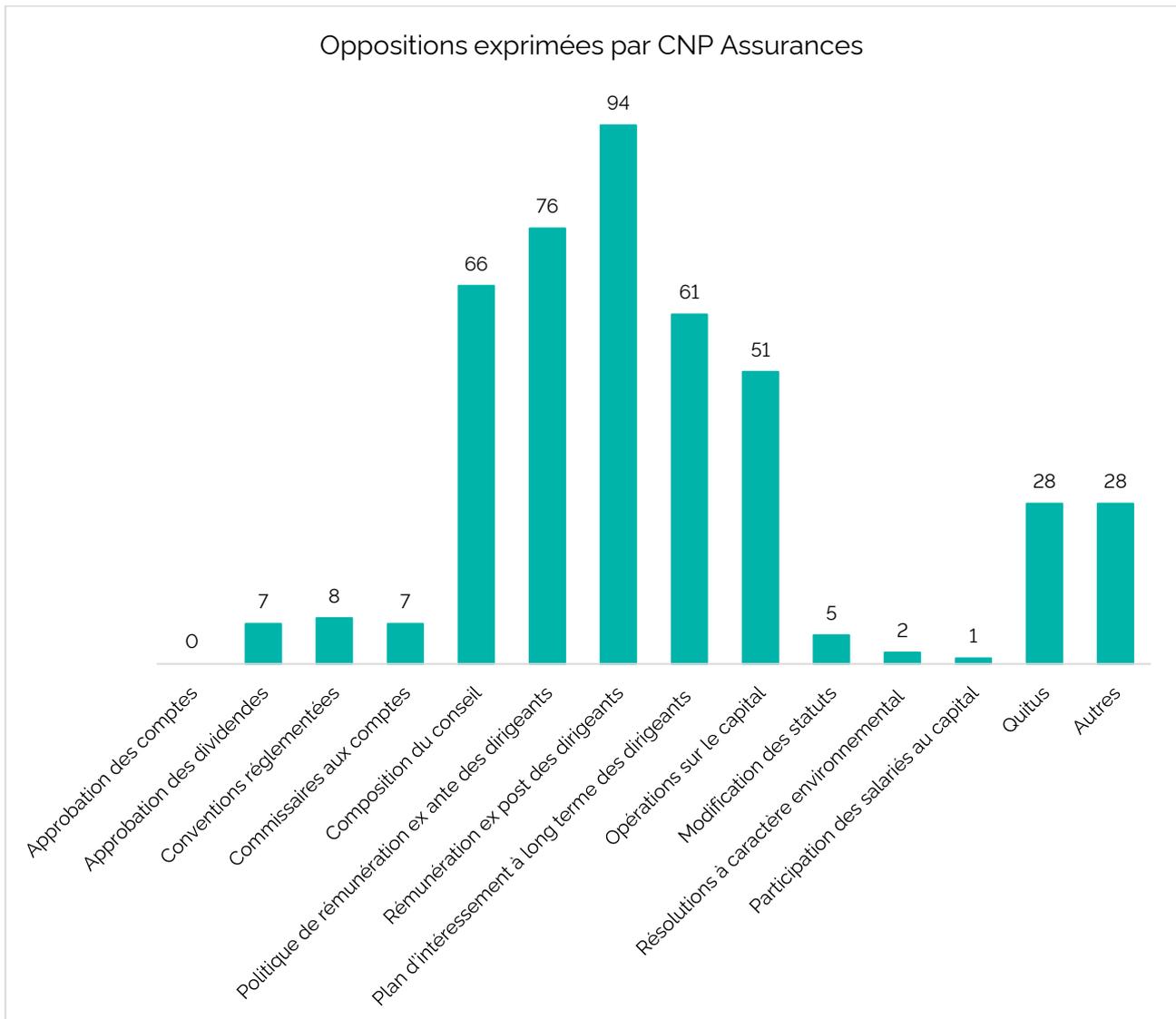
1 Répartition des résolutions soumises au vote



2 Répartition des votes exprimés par CNP Assurances



3 Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances



4 Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique

4.1 Approbation des comptes et quitus

Les comptes sociaux et consolidés sont approuvés dès lors qu'ils sont certifiés par les commissaires aux comptes. CNP Assurances s'est opposée en 2024 à l'approbation des comptes sociaux et consolidés pour une société n'ayant pas respecté le délai réglementaire de publication.

CNP Assurances s'est opposée aux demandes de quitus aux administrateurs, dirigeants ou commissaires aux comptes, sauf dans les pays où cette demande est obligatoire comme en Allemagne.

4.2 Conventions réglementées

Dans la majorité des cas, les motifs d'opposition ont porté sur des résolutions peu transparentes et des accords prélevant une partie de la richesse de l'entreprise au profit de l'actionnaire de contrôle, ou créant un lien de dépendance entre les dirigeants et l'actionnaire principal.

4.3 Commissaires aux comptes et auditeurs de durabilité

L'indépendance des commissaires aux comptes et auditeurs de durabilité est appréciée par leur rotation régulière et par la transparence de leurs honoraires. Conformément à sa politique de vote, CNP Assurances s'est opposée à toutes les résolutions conduisant à ce que le mandat des commissaires aux comptes ou auditeurs de durabilité excède 18 ans ou lorsque les honoraires de conseil ont été supérieurs à 30% du montant global des honoraires versés. Par ailleurs, CNP Assurances exige des compétences financières reconnues de la part des commissaires aux comptes, ainsi que des compétences extra-financières reconnues de la part des auditeurs de durabilité.

4.4 Affectation du résultat

CNP Assurances s'est opposée en 2024 au versement de dividendes qui n'étaient pas adaptés aux capacités financières de certaines entreprises sur le long terme, notamment lorsqu'elles doivent réaliser des investissements importants en termes de transition écologique. Par ailleurs, CNP Assurances a voté contre lorsque la distribution de dividende ne reflétait pas un équilibre des rémunérations entre toutes les parties prenantes, notamment un plan de réduction des coûts avec un impact sur l'emploi.

4.5 Nomination ou renouvellement des administrateurs

Les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateur sont étudiés avec attention. Comme les années précédentes, une attention particulière a été apportée au taux de féminisation des conseils d'administration, aussi bien pour les entreprises françaises qu'internationales. CNP Assurances s'est opposée en 2024 à des propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs pour les raisons suivantes :

- Le taux d'indépendance du conseil d'administration était insuffisant (moins de 50% dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, moins de 33% dans les sociétés contrôlées)
- Le taux de féminisation du conseil d'administration était inférieur à 40%, notamment pour les entreprises non-françaises
- L'administrateur cumulait un nombre trop important de mandats, impliquant un manque de disponibilité pour les travaux du conseil d'administration
- Le taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration était inférieur à 75%

4.6 Rémunération des dirigeants exécutifs

La position de CNP Assurances est particulièrement stricte concernant l'application des critères de rémunération de sa politique de vote. Les principales oppositions exprimées en 2024 par CNP Assurances ont concerné aussi bien les politiques de rémunération *ex ante* que les rémunérations *ex post* des dirigeants exécutifs lorsque :

- L'entreprise a fait preuve d'un manque de transparence avéré sur une ou plusieurs composantes de la rémunération
- Les augmentations des rémunérations fixe et/ou variable proposées étaient disproportionnées par rapport à la performance de l'entreprise ou à celles des autres entreprises européennes du même secteur, et étaient insuffisamment justifiées
- La rémunération variable n'était pas significativement liée aux performances de l'entreprise, ou reposait sur un poids des critères qualitatifs supérieur à 30%
- La rémunération variable des dirigeants des entreprises présentant un enjeu environnemental matériel n'était basée sur aucun critère environnemental
- Les taux d'atteinte *ex post* des objectifs quantitatifs et qualitatifs n'étaient pas communiqués
- La rémunération totale du dirigeant exécutif, comprenant les parts fixe et variable (annuelle, pluriannuelle et de long terme) est supérieure à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs des entreprises européennes cotées du même secteur ou, à défaut, à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs d'un indice de marché pertinent
- La rémunération totale du dirigeant exécutif est supérieure à 100 fois la rémunération médiane des salariés, calculé sur un périmètre couvrant au moins 80% des collaborateurs français (ou 80% des collaborateurs du principal pays d'activité)

Les rémunérations variables (annuelle et de long terme) étant définies en pourcentage de la rémunération fixe, l'augmentation fréquente des rémunérations fixes a entraîné une hausse significative des rémunérations globales des dirigeants, ce qui explique en partie le taux d'opposition de CNP Assurances à ces résolutions.

4.7 Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance

D'année en année, la transparence des plans d'intéressement à long terme proposés par les entreprises s'améliore. CNP Assurances s'est néanmoins opposée dans les cas suivants :

- Les montants étaient trop élevés dans l'absolu ou en pourcentage du capital
- Aucun plafond n'était prévu
- Les conditions de performance n'étaient pas publiées, ou n'étaient pas mesurées sur une période minimum de 3 ans

4.8 Indemnités de départ et indemnités de non concurrence

CNP Assurances s'est opposée à des indemnités de départ ou de non concurrence de dirigeants exécutifs dans les cas suivants :

- Il était possible de conserver le bénéfice des options non encore exercées et des actions gratuites non encore attribuées au moment du départ
- L'indemnité était soumise pour partie seulement à des conditions de performance, ou celles-ci s'avéraient insuffisamment exigeantes
- Le déclenchement de l'indemnité n'était pas limité à un cas de départ contraint

4.9 Retraite supplémentaire

Les résolutions concernant les régimes de retraite supplémentaire des dirigeants exécutifs ont fait l'objet d'oppositions de la part de CNP Assurances pour les raisons suivantes :

- Les montants étaient trop élevés par rapport à la rémunération
- Le versement n'était pas conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ

4.10 Rémunération des administrateurs

CNP Assurances s'est opposée à des enveloppes de rémunération des administrateurs lorsque l'enveloppe proposée était disproportionnée par rapport à celles d'autres entreprises européennes du même secteur.

4.11 Participation des salariés au capital

La plupart des opérations destinées à favoriser l'actionnariat salarié, instrument de motivation et de fidélisation des salariés, ont été acceptées. CNP Assurances s'est néanmoins opposée à 1 résolution car le pourcentage de détention des salariés est déjà très élevé (supérieure à 10%) et/ou la décote proposée trop élevée par rapport à la taille de l'autorisation demandée.

4.12 Opérations sur le capital

La plupart des opérations destinées à accompagner le développement des entreprises ont été acceptées, à l'exception des opérations sur le capital pouvant être maintenues en période d'offre publique.

CNP Assurances s'est opposée aux émissions de bons Breton (mécanisme permettant, en cas d'offre publique, aux entreprises visées d'émettre pour tous leurs actionnaires des bons de souscription de nouvelles actions à un prix d'émission largement inférieur au cours de bourse).

CNP Assurances s'est opposée aux résolutions lorsque la demande de dérogation à la règle de fixation du prix d'émission ne respectait pas une décote maximale de 5%.

Concernant les opérations de rachat d'actions, CNP Assurances s'est opposée aux résolutions lorsque que l'objectif recherché était d'annuler ses propres actions alors que l'entreprise met en œuvre un plan de restructuration conduisant à une réduction significative des effectifs et/ou des rémunérations, privilégiant une vision financière à court-terme au détriment des autres parties prenantes

4.13 Modification des statuts

CNP Assurances a approuvé la majorité des modifications statutaires proposées, à l'exception des modifications allant dans le sens de la réduction des droits des actionnaires minoritaires. CNP Assurances s'est opposée aux résolutions proposant de relever l'âge limite statutaire des dirigeants, faisant courir un risque dans la planification des processus de succession.

4.14 Résolutions à caractère environnemental

CNP Assurances a eu à se positionner en 2024 sur quatre résolutions *Say on Climate* et une résolution *Say on biodiversity* soumises au vote des actionnaires : Unilever, TotalEnergies, Energias de Portugal (EDP) et Icade. La résolution *Say on biodiversity* a été proposée par Icade. Chaque résolution *Say on Climate* a été analysée sur la base des critères définis dans la politique de vote de CNP Assurances :

- Ambition : Objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard
- Alignement : Alignement de la trajectoire de réduction des émissions de GES sur un scénario à 1,5°C
- Périmètre : Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de GES couvrant toutes les émissions scope 1 & 2 et les émissions scope 3 les plus matérielles de l'entreprise
- Horizon : Objectifs intermédiaires à court terme (~5 ans) et moyen terme (~10 à 15 ans)
- Transition juste : Prise en compte des impacts sociaux du plan de transition sur les salariés et les consommateurs
- Fréquence du *Say on Climate* : Vote annuel consultatif sur deux résolutions distinctes présentées par le conseil d'administration
- L'une portant sur la stratégie climat de l'entreprise (résolution *ex ante*)
- L'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie (résolution *ex post*)
- Intégration significative des objectifs du *Say on Climate* dans la rémunération variable des dirigeants exécutifs

Cette analyse prend également en compte le dialogue actionnarial avec les entreprises concernées.

Après examen au cas par cas, CNP Assurances a décidé d'approuver 2 *Say on Climate* et 1 *Say on Biodiversity* de s'opposer à 2 *Say on Climate* :

- Vote contre le *Say on Climate* d'Unilever. Conformément à nos critères de vote, nous saluons que l'entreprise se fixe un objectif de neutralité carbone d'ici 2039, soutenu par des objectifs intermédiaires clairs, et qu'elle se conforme aux recommandations de la TCFD. Néanmoins, les critères définis ne couvrent pas toutes les émissions scope 1 & 2 et les émissions scope 3 les plus matérielles de l'entreprise, et ces objectifs de réduction des émissions carbone ne permettent pas de s'assurer qu'ils soient alignés avec un scénario 1,5°C. Par ailleurs, la rémunération du Directeur Général d'Unilever ne prend pas suffisamment en compte de critères liés au climat, ce qui a par ailleurs fait l'objet d'une opposition à la résolution portant sur sa rémunération. Nous encourageons Unilever à intégrer le sujet de la transition juste dans sa politique, et à s'engager sur un vote régulier de sa stratégie en matière de climat et sur sa mise en œuvre. Nous engagerons un dialogue actionnarial avec le management d'Unilever afin de les inciter à adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et en suivant avec attention les enquêtes en cours des autorités britanniques portant sur des pratiques de *greenwashing* de la part de l'entreprise
- Vote contre le *Say on Climate* de TotalEnergies, comme pour les trois précédents exercices. Nous saluons le travail de transparence réalisé par TotalEnergies dans son *Sustainability & Climate Progress Report* qui permet de prendre la mesure des engagements du Groupe. Les engagements de TotalEnergies couvrent bien l'essentiel des émissions directes et indirectes. TotalEnergies continue de prendre en compte la réduction des émissions de GES dans la rémunération variable du dirigeant, et poursuit la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de transition juste pour accompagner ses collaborateurs à construire les compétences et les projets qui faciliteront la transition énergétique du Groupe. Par ailleurs, l'entreprise poursuit son engagement de soumettre chaque année son rapport climat au vote consultatif des actionnaires afin que l'AG puisse se prononcer sur la bonne mise en œuvre de la stratégie climatique. Malgré ces annonces, la stratégie de TotalEnergies reste fondée sur la production de pétrole et de gaz fossile qui représenteront encore 80% du mix énergétique à horizon 2030 grâce au développement de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole et gaz fossile, ce qui n'est pas aligné avec le scénario 1,5°C du GIEC. TotalEnergies poursuit la mise en place d'objectifs intermédiaires ambitieux sur les scopes 1 et 2, mais prévoit toujours de réduire très modestement son scope 3 d'ici 2030, qui constitue pourtant la quasi-totalité de son bilan carbone. Par ailleurs, la stratégie climatique repose fortement sur l'hypothèse incertaine d'un développement significatifs des techniques de capture de CO2 pour atteindre la neutralité carbone en 2050, tout en conservant un mix composé de 25% d'énergies fossiles à cet horizon. CNP assurances s'engage à poursuivre le dialogue actionnarial avec le management de TotalEnergies pour l'inciter à adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et à se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.
- Vote pour le *Say on Climate* d'EDP (Energias de Portugal). En effet, la société s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur grâce notamment à l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2025 et du gaz fossile d'ici 2030. Aussi, les objectifs à court et long terme (scopes 1, 2 et 3) sont validés SBTi comme étant alignés avec une trajectoire de réduction des émissions de GES sur un scénario à 1,5°C. Nous notons qu'EDP présente un plan d'intégration d'une transition juste et s'engage à la soumission annuelle d'un *Say on climate* sur deux résolutions distinctes présentées par le conseil d'administration. Par ailleurs, 20% de la rémunération variable annuel du DG est évalué sur la base de critères ESG.
- Vote pour le *Say on Climate* d'Icade. CNP assurances salue les engagements climatiques d'Icade. L'entreprise affirme sa transparence en appliquant les recommandations de la TCFD, qui couvre la prise en compte des risques climatiques, la gouvernance des enjeux climatiques et la stratégie de décarbonation. De plus, l'entreprise publie les données relatives à ses émissions de GES qui s'appliquent aux scopes 1, 2 et 3, et s'est dotée d'objectifs climatiques à moyen et long terme validés SBTi et alignés avec un scénario 1,5°C. L'entreprise prend en main son engagement de décarbonation grâce à un plan d'investissement dédié à l'efficacité énergétique et au recours aux énergies et matériaux peu carbonés. Comme évalué précédemment, il faudra rester vigilant à ce qu'Icade ne compense pas de manière trop importante ses émissions pour atteindre son objectif de neutralité carbone.
- Vote pour le *Say on Biodiversity* d'Icade. CNP assurances salue le choix d'Icade de soumettre au vote des actionnaires son premier *Say on biodiversity* et encourage l'entreprise, et ses pairs, à généraliser cette pratique. CNP assurances n'était pas dotée de critères d'évaluation dans sa politique de vote, et s'est appuyée sur la littérature existante ainsi que les principes décrits dans sa politique de dialogue. Le plan d'action d'Icade se concentre autour de trois axes : réintégrer la nature en ville, développer la biodiversité positive et restaurer les écosystèmes les plus fragiles. CNP assurances salue le travail de transparence et de communication sur les enjeux de biodiversité. Nous encourageons Icade à publier une mesure d'empreinte et de dépendance à la biodiversité.

III - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS

CNP Assurances met en œuvre une politique de dialogue avec les entreprises et les asset managers, revue annuellement et validée par la direction générale. Avec la politique de vote, elle constitue la politique d'engagement de CNP Assurances.

Les objectifs de la politique de dialogue sont les suivants :

- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, à publier leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques liés au changement climatique et à la transition juste auxquels ils sont exposés
- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de protection et de restauration de la biodiversité, à publier leurs impacts sur la biodiversité et les risques liés à la perte de biodiversité auxquels ils sont exposés
- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de protection des droits humains, à publier leurs impacts sur les droits humains et les risques liés aux atteintes aux droits humains auxquels ils sont exposés
- Améliorer la gouvernance des entreprises pour lesquelles CNP Assurances a exprimé des votes négatifs en assemblée générale

Dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer chaque année avec 8 entreprises (6 de manière bilatérale et 2 via des initiatives collaboratives) et 3 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

Dans le cadre du *Finance for Biodiversity Pledge*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer chaque année avec 5 entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

Conformément à sa politique sectorielle sur le pétrole et le gaz, CNP Assurances s'est engagée à dialoguer avec les entreprises du secteur pour leur demander d'arrêter immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel).

Le dialogue est principalement proactif afin de s'assurer que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte au plus haut niveau par les entreprises les plus exposées. En fonction des réponses obtenues de la part des entreprises et si le dialogue n'est pas satisfaisant, il est suivi d'actions graduées qui peuvent être :

- Une participation à une action collaborative avec d'autres investisseurs
- Une sanction lors du vote en assemblée générale de l'entreprise
- Un soutien à une résolution externe en assemblée générale de l'entreprise
- Un courrier adressé à l'entreprise par la directrice générale de CNP Assurances
- Un arrêt des investissements dans les titres émis par l'entreprise
- Une vente des titres émis par l'entreprise

Le périmètre de dialogue avec les entreprises et les asset managers est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées.

CNP Assurances dialogue avec les entreprises qui présentent les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) les plus importants. Le dialogue bilatéral est privilégié pour les entreprises françaises. Pour les entreprises hors de France, CNP Assurances s'appuie sur Ostrum AM (dialogues spécifiques à la demande de CNP Assurances) ou bien sur un dialogue collaboratif via *Climate Action 100+*, *Nature Action 100*, *Investors for a Just Transition*, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* ou les *Principles for Responsible Investment* (PRI).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion ESG de ses portefeuilles actions, des dialogues réguliers ont lieu entre Ostrum AM et les entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée.

En 2024, CNP Assurances :

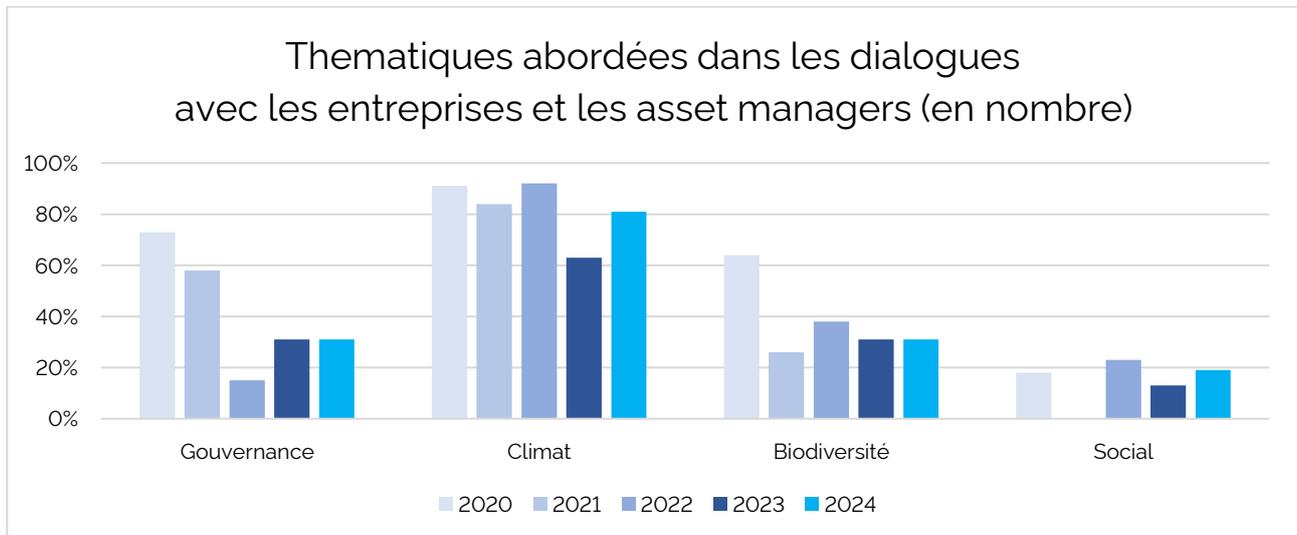
- A mené :
 - 15 dialogues bilatéraux avec 13 entreprises (dont 2 dialogues effectués par Ostrum à la demande de CNP Assurances)
 - 3 dialogues bilatéraux avec 3 asset managers
- A participé :
 - à 2 dialogues collaboratifs auprès d'une entreprise du secteur de l'énergie et une entreprise de la foresterie

Le bilan annuel des dialogues avec les entreprises et les asset managers est présenté à la directrice générale et au directeur des investissements. Par ailleurs, le bilan annuel des dialogues avec les entreprises concernant les enjeux climatiques et biodiversité est présenté à la commission des risques de durabilité.

1 Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers

En 2024, toutes les demandes de dialogue avec les entreprises et les asset managers ciblés par CNP Assurances ont abouti sauf une. En effet, un dialogue auprès d'une entreprise du secteur de l'acier n'a pas pu être tenu malgré des relances. CNP Assurances se réserve le droit de mettre en place une action graduée lors de sa prochaine assemblée générale. Dans le cadre des 16 dialogues bilatéraux, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une discussion avec CNP Assurances :

- Gouvernance (5 dialogues, soit 31% des cas)
- Climat (13 dialogues, soit 81% des cas)
- Biodiversité (5 dialogues, soit 31% des cas)
- Social (3 dialogues, soit 19% des cas)



Ces dialogues ont été globalement constructifs et ont permis à CNP Assurances de mieux comprendre les choix des entreprises, notamment en termes de gouvernance et de transition écologique :

- Pour 44% d'entre eux, CNP Assurances a noté des progrès satisfaisants, notamment sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Pour 50% d'entre eux, CNP Assurances reste en attente de progrès et continuera à suivre avec une vigilance particulière les engagements qui seront pris par les entreprises ainsi que leur mise en œuvre
- Pour 6% d'entre eux, CNP Assurances n'est pas satisfait du dialogue et sollicitera l'entreprise régulièrement pour suivre la stratégie et sa mise en œuvre en matière de durabilité. CNP Assurances se réserve le droit de mettre en place une action graduée lors des prochaines assemblées générales

Case study 1 : Entreprise du secteur industriel

Contexte de l'engagement

CNP Assurances a dialogué en bilatéral avec cette entreprise dans le cadre de sa politique de dialogue sur les enjeux climatiques. L'entreprise a été identifiée comme ayant une contribution significative à l'empreinte carbone des entreprises investies de CNP Assurances, du fait de ses activités. Le choix de ce dialogue s'est fait sur la base de l'observation d'un manque de transparence sur la stratégie climatique et des questionnements sur sa mise en œuvre.

Objectif de l'engagement

L'objectif du dialogue fut de mieux comprendre la stratégie climatique de l'entreprise et d'obtenir plus de détails sur sa mise en œuvre. CNP Assurances a questionné l'entreprise sur son engagement de sortie du secteur du charbon ainsi que sur les solutions d'innovation développées par l'entreprise pour atteindre ses engagements de réduction des scopes 1, 2 et 3.

Résultat de l'engagement

Nous saluons l'écoute et la qualité de l'échange avec le management de l'entreprise. L'entreprise reçue a fait valider ses nouveaux objectifs SBTi en 2024 alignés avec un scénario 1,5°C à la fois à court et long terme et s'engage à investir largement pour sortir du secteur du charbon en Europe d'ici 2030.

En revanche, l'entreprise a conscience que des obstacles importants persistent pour accélérer sa décarbonation, surtout liés à son implantation internationale et des réglementations locales. CNP Assurances attend de l'entreprise davantage d'engagements sur la transition juste, c'est-à-dire la prise en compte des conséquences sociales négatives de sa transition énergétique et sur la sortie du secteur du charbon dans toutes les géographies. CNP Assurances attend que la rémunération variable du DG soit plus adaptée aux enjeux de l'entreprise, en liant une part plus grande de cette rémunération aux critères climatiques.

Prochaine étape

CNP Assurances est satisfait de ce dialogue et restera engagée auprès de cette entreprise auprès de laquelle nous poursuivons les dialogues sur les enjeux climatiques et de transition juste.

Case study 2 : Entreprise du secteur du textile

Contexte de l'engagement

Dans le cadre de sa politique de dialogue sur les enjeux de biodiversité, CNP Assurances a choisi en 2024 de dialoguer en bilatéral avec les entreprises du secteur du textile contribuant le plus fortement à l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissement. Initialement orientés sur l'empreinte de la production et du traitement du cuir, les dialogues avec ces entreprises se sont naturellement aussi portés, à chaque reprise, sur les enjeux liés à l'agriculture régénératrice, révélant l'actualité des préoccupations et des pratiques du secteur textile.

Objectif de l'engagement

Les échanges ont principalement porté sur l'identification de leurs impacts, risques, dépendances et opportunités liés à la biodiversité, et sur l'avancée de leurs travaux de leur réduction d'empreinte biodiversité. Au regard des politiques et résultats extra-financiers, il a semblé nécessaire de questionner l'entreprise sur les méthodologies, le suivi et l'audit de leurs certifications internes et programmes d'entreprise, et sur l'intégration de critères ESG dans la rémunération variable des dirigeants.

Résultat de l'engagement

CNP Assurances salue que l'entreprise se soit appropriée le cadre normatif des enjeux de biodiversité et s'engage dans les travaux tels que la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et Science Based Targets Network (SBTN). Aussi, l'intérêt pour l'entreprise d'embarquer ses fournisseurs dans l'évolution de leur politique ESG est un point positif. Néanmoins, les actions décrites et partagées lors du dialogue ne sont pas convaincantes et répondent trop partiellement aux enjeux matériels pour l'entreprise. Enfin, CNP Assurances regrette que l'interlocuteur présent lors du dialogue n'ait pas l'expertise nécessaire sur ces sujets, ce qui a entraîné des échanges moins riches que ce que CNP Assurances attend d'un dialogue actionnarial.

Prochaine étape

Pour la deuxième année consécutive de dialogue actionnarial avec cette entreprise, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes de CNP Assurances. Le dialogue se poursuivra dans les années à venir. Au regard de sa politique de dialogue, CNP Assurances se réserve le droit de mettre en place des actions graduées si les réponses obtenues de la part de cette entreprise demeurent non satisfaisantes.

CNP Assurances a poursuivi ses dialogues en 2024 avec 3 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire à s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

Plus précisément, les attentes de CNP Assurances vis-à-vis de ces 3 asset managers sont les suivantes :

- Engagement d'atteindre neutralité carbone d'ici 2050 avec des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone alignés avec un scénario à 1,5°C et couvrant a minima les actions et obligations d'entreprise
- Engagement de sortie définitive du charbon thermique d'ici 2030 dans l'Union européenne et l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Publication régulière du niveau d'atteinte de ces objectifs
- Publication d'une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique, le pétrole et le gaz précisant les seuils absolus et relatifs d'exclusion
- Publication d'une politique de vote précisant les critères de vote sur les résolutions climatiques et/ou les critères des votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec un scénario 1,5°C
- Publication des votes exprimés en assemblée générale sur les résolutions climatiques et/ou les votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec un scénario 1,5°C
- Publication des moyens et des résultats de la politique de dialogue actionnarial en matière de climat

Les 3 asset managers ont mis en place certains objectifs alignés avec ces attentes et certains ont renforcé leurs politiques d'exclusion sur le pétrole et le gaz. Les dialogues se poursuivront en 2025.

2 Dialogues collaboratifs

En 2024, CNP Assurances a participé au dialogue auprès d'une entreprise du secteur des énergies lui demandant d'aligner sa stratégie avec l'Accord de Paris.

Le retour de ce dialogue est satisfaisant en termes d'objectif long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transparence mises en place par cette entreprise. Cependant nous regrettons que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et certaines actions commerciales ne placent pas l'entreprise alignée sur une scénario 1,5°C. Nous attendons par ailleurs des progrès en matière de transition juste. CNP Assurances poursuivra le dialogue avec cette entreprise en 2025.

CNP Assurances a par ailleurs participé au dialogue auprès d'une entreprise du secteur de la foresterie lui demandant d'aligner sa stratégie avec la préservation de la biodiversité. Les progrès restent à suivre. CNP Assurances poursuivra les dialogues avec cette entreprise en 2025.

**Assurons
un monde
plus ouvert**

